

collection

TRAVAIL
social

LES GROUPES COMMUNAUTAIRES : vers un changement de paradigme ?



Jean-Pierre Deslauriers



collection

TRAVAIL social

dirigée par

Jean-Pierre Deslauriers et Daniel Turcotte

La collection « Travail social » a pour objectifs de stimuler la réflexion, de favoriser la diffusion de connaissances et de susciter des débats sur la profession et la discipline du travail social.

Cette collection publie des descriptions d'intervention en travail social afin de mieux faire connaître la profession et sa contribution à la solution des problèmes sociaux. Elle diffuse également des textes fondamentaux sur la discipline afin d'appuyer le développement des connaissances et l'évolution de la profession. Enfin, elle publie des ouvrages spécialisés sur des pratiques ou des problématiques particulières qui fournissent aux étudiants et aux praticiens des sources d'information susceptibles de nourrir leur pratique.

Cette collection s'adresse aux publics francophones et francophiles nord-américains et européens.

Titres parus

Turcotte, Pierre, *Sortir la violence de sa vie. Itinéraires d'hommes en changement*, PUL, 2012.

Turcotte, Daniel et Jean-Pierre Deslauriers, *Méthodologie de l'intervention sociale personnelle*, PUL, 2011.

Ninacs, William A., *Empowerment et intervention. Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, PUL, 2008.

Matta, Houwayda, *Service social scolaire et multidisciplinarité*, PUL, 2008.

Moyse Steinberg, Dominique, *Le travail de groupe: un modèle axé sur l'aide mutuelle. Pour aider les personnes à s'entraider*, PUL, 2008.

Comeau, Yvan, Martine Duperré, Yves Hurtubise, Clément Mercier et Daniel Turcotte, *L'organisation communautaire en mutation. Étude sur la structuration d'une profession du social*, PUL, 2008.

Deslauriers, Jean-Pierre et Yves Hurtubise (dir.), *Introduction au travail social*, 2^e édition, PUL, 2007.

Deslauriers, Jean-Pierre et Yves Hurtubise, *Le travail social international. Éléments de comparaison*, PUL, 2005.

Duperré, Martine, *L'organisation communautaire. La mobilisation des acteurs collectifs*, PUL, 2004.

Lachapelle, René (dir.), *L'organisation communautaire en CLSC*, PUL, 2003.

Savourey-Alezra, Michèle, avec la collaboration de Pierrette Brisson, *Re-créez les liens familiaux. Médiation familiale - Soutien à la parentalité*, PUL et Chronique sociale, 2002.

Deslauriers, Jean-Pierre et Yves Hurtubise (dir.), *Introduction au travail social*, PUL, 2000.

**Les groupes communautaires :
vers un changement
de paradigme ?**

Jean-Pierre Deslauriers

Les groupes communautaires : vers un changement de paradigme ?



Presses de
l'Université Laval

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération des sciences humaines, dans le cadre du Prix d'auteurs pour l'édition savante, à l'aide de fonds provenant du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Maquette de couverture: Danielle Motard
Conception de la maquette et mise en pages: Danielle Motard

ISBN 978-2-7637-1761-6
ISBN-PDF 9782763717623
ISBN-ePUB 9782763717630

© Les Presses de l'Université Laval 2014
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal 1^{er} trimestre 2014
Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	XI
Introduction	1
CHAPITRE 1	
QUELQUES POINTS DE REPÈRE	9
Introduction	9
Les groupes communautaires	9
La multiplication des groupes communautaires	16
Mouvement communautaire, mouvement social?	18
Profession, professionnalisation et déprofessionnalisation	23
Professionnalisation et déprofessionnalisation	25
La notion de partenariat	26
L'innovation sociale	27
Conclusion	29
CHAPITRE 2	
L'IRRÉVERSIBLE POUSSÉE DE LA PROFESSIONNALISATION	31
Introduction	31
L'indéracinable mythe fondateur	32
Du mythe à la réalité	33
Pourquoi le diplôme est-il utile dans les groupes communautaires?	35
Avantages de la formation	37
La formation, c'est aussi de la déformation!	41

Compétences différenciées et niveaux de tâches	45
Les travailleuses du milieu.....	45
L'expérience comme formation.....	46
Force et limite de la formation sur le terrain.....	49
Les travailleurs du milieu ont-ils un avenir?.....	51
Les techniciennes.....	55
Les bachelières.....	57
Conclusion	59

CHAPITRE 3

LA TRAJECTOIRE DES EMPLOYÉES DANS LE COMMUNAUTAIRE	61
Introduction	61
Les motivations de base	62
Les avantages du communautaire	64
Ce qu'on aime moins du communautaire	65
Le roulement du personnel	67
L'épuisement professionnel : le revers de l'engagement	71
La croisée des chemins	74
Rester.....	74
Partir? Pas prêtes.....	76
Partir.....	80
Les rationalisations du statu quo	82
La bureaucratie comme entrave	83
La personnalité créatrice brimée	84
L'innovation est impossible dans le secteur public	85
La compartimentation des tâches.....	86
L'anonymat des employées	86
Conclusion	88

CHAPITRE 4

LE PARTENARIAT COMME FACTEUR DE PROFESSIONNALISATION	89
Introduction	89
Les types de partenariat	89
Le partenariat gagnant-gagnant	90
Le partenariat imposé.....	90
Partenariat de compensation.....	93
Les exigences de l'État et ses effets	94
Les ententes de service: le partenariat en action	94
Les chemin\$ du paradi\$	96
La nécessaire professionnalisation.....	102
Les établissements d'éducation supérieure et les groupes communautaires ...	104
Conclusion	107

CHAPITRE 5

LA TOILE DE FOND DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE	109
Introduction	109
Syndicalisme et air du temps	110
La métamorphose de la main d'œuvre	111
Nouvelles aspirations et syndicalisme traditionnel	113
Nouvelle main d'œuvre, nouveaux besoins	114
Le mouvement communautaire comme exemple de cette métamorphose.....	116
La flexibilité de la main d'œuvre et l'économie contemporaine	120
Les sortes de flexibilités	120
Les fausses espérances	121
Flexibilité et services sociaux	124
Flexibilité et informatique	125
L'État est-il soluble dans la communauté ?	130
Définition de la communauté	131
Le déclin de la communauté géographique	133
Le groupe d'intérêt comme communauté	137
De la communauté géographique à la communauté virtuelle	139
La communauté soutenue par l'État	141
Conclusion.....	144

CHAPITRE 6

VERS L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU PARADIGME (I)	145
CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET ESQUIS; SE GÉNÉRALE DU PARADIGME.....	145
Introduction	145
Qu'est-ce qu'un paradigme?.....	146
Le changement social	148
Esquisse générale du nouveau paradigme.....	150
La relation avec l'État: la variable incontournable	151
Les négociations avec l'État: mission impossible?.....	152
La reddition de comptes	155
Les effets structurants du partenariat.....	158
La structure	158
Les services	160
La défense des droits	161
L'omniprésente préoccupation financière.....	162
Le champ d'action du secteur communautaire	165
Une stratégie mitoyenne: la négociation de la différence	169
Conclusion.....	171

CHAPITRE 7

VERS L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU PARADIGME (II)	173
QUELQUES INDICATEURS	173
Introduction	173
Les indicateurs du changement de paradigme	174
Du militant à l'employé	174
Militant et militantisme	174
Syndicalisme et communautaire	179
Une conception utilitaire du travail	179
La syndicalisation des groupes communautaires	181
De l'expertise citoyenne à la professionnalisation	183
De l'innovation organisationnelle à la bureaucratie	185
De l'autonomie au partenariat	189
Le communautaire comme agent de démantèlement de la communauté.....	190
L'autonomie sans la solidarité	195
De l'organisateur communautaire à l'agent de programme	196
Mutation des modèles de pratique en organisation communautaire	197
Mutation des lieux de pratique: la santé	199
Mutation des lieux de pratique: la mondialisation.....	201
Et le changement social?	203
L'intégration des groupes communautaire au secteur public: une possibilité? ..	208
L'intégration est une utopie.....	208
Vaut mieux décider de s'intégrer.....	209
Dans les faits, l'intégration est progressive	210
Un scénario probable	211
Conclusion	215
Conclusion	217
Liste de références	221

REMERCIEMENTS

J'ai jonglé à ce livre pendant plusieurs années. La véritable raison est que je ne trouvais pas de réponses adéquates aux questions que je m'étais posées initialement. Toutefois, à un moment donné, j'ai pris le taureau par les cornes et je me suis attablé à l'ordinateur. En travaillant mes données et en réfléchissant, une structure m'est peu à peu apparue. Et voilà, à la suite d'une longue cogitation, le fruit de mes réflexions.

Je remercie les assistantes et assistants de recherche qui ont généreusement accepté de collaborer à ce projet. Ce sont Nadia Fleury, Maelle Bourguignat, François Marchand et, surtout, Richard Sévigny. J'ai grandement profité de la large expérience que Richard avait du communautaire de même que de l'analyse qu'il en avait retirée. Nous avons souvent discuté de ce projet de recherche, des hypothèses que nous énoncions au fur et à mesure, et de l'interprétation que nous pouvions donner aux informations. Il m'a beaucoup influencé et je lui en suis reconnaissant. Il reconnaîtra sans peine les traces de son influence dans ce volume.

Je remercie beaucoup les membres des groupes communautaires qui ont accepté de se déplacer à l'université sur leur heure de lunch pour répondre à mes questions. En outre, j'ai réalisé plusieurs entrevues individuelles avec des personnes qui sont passées du communautaire au CLSC ou qui sont demeurées dans le communautaire. Je remercie Jean-François Carrier, Dominic Foisy, Nathalie Jetté, Huguette Joly, Joscelyne Lévesque et Sandra Saint-Jean. Leurs avis m'ont été précieux.

En fin de parcours, j'ai soumis le manuscrit à des organisateurs communautaires qui ont accepté généreusement de lire mon document : les commentaires qu'ils m'ont donnés furent très judicieux. Ici, je suis redevable à Alexandre Bergevin, Nadine Guèvremont, Hugo Lemay,

Meghan Lewis, François Marchand, Mathieu Dupont, Nicolas Mailloux et Yves Séguin. De plus, je suis grandement reconnaissant envers Liliane Bertrand et Marc Sarazin. Organisatrice et organisateur communautaire de vaste expérience, outre leur connaissance du milieu communautaire outaouais, ils ont réfléchi à la question sociale qui traverse le Québec. Leurs suggestions me furent d'un grand secours. Enfin, Vincent Greason m'a donné de judicieux commentaires sur les groupes d'éducation populaire et sans lesquels ce livre aurait été incomplet.

Je serai à jamais redevable à mon collègue et ami Jean-Marc Meunier. Avec sa minutie légendaire, il a révisé la première version du manuscrit, ligne à ligne, et même en lisant entre les lignes. Ce travail de moine lui a pris beaucoup de temps. Il savait tout détecter, de la virgule manquante à la lointaine apparence de contresens. Je remercie aussi Daniel Turcotte qui a révisé le manuscrit comme si c'était le sien : il y a mis le soin, la précision et l'application qui le caractérisent. Sans l'apport de ces deux collègues et amis, ce livre n'aurait jamais atteint un tel niveau de qualité.

Enfin, je remercie surtout Jeanne Bélanger, ma compagne de toujours et mon juge le plus sévère et le plus compréhensif à la fois. Elle m'a forcé à faire de nombreuses corrections en me posant cette question si simple en apparence : « Qu'est-ce que le lecteur comprendra de ce que tu écris ? » Ces nombreux réaménagements ne m'ont pas toujours plu, mais elle avait souvent raison. En plus, elle n'a cessé de m'encourager à écrire. Elle n'a jamais perdu espoir que je termine ce livre parce qu'elle savait que c'était une sorte de contrat avec moi-même dont je devais m'acquitter tôt ou tard. Pour tout, je lui en suis grandement obligé.

Jean-Pierre Deslauriers
Professeur associé
Département de travail social
Université du Québec en Outaouais

INTRODUCTION

*Sans l'indignation, on s'habitue à faire le bien
plutôt que la justice sociale*

Abbé Pierre

Dans les années 1980, j'ai publié quelques travaux sur les groupes populaires de la région de Sherbrooke (Deslauriers et coll., 1985 ; Deslauriers et Pouliot, 1982). J'avais alors emprunté la notion de générations des sciences politiques pour classer les groupes populaires du temps. Ces travaux ont été publiés au moment où ces groupes se présentaient comme une solution de rechange au système de services sociaux. Les groupes populaires n'étaient pas au service de l'action politique des groupes d'extrême gauche comme c'était le cas dans les années 1970. Leur activité n'était pas dénuée de politisation pour autant : au contraire, leur originalité était d'allier services et développement de la conscience critique.

Au tournant de l'an 2000, j'ai réalisé une étude sur les conditions de travail des employées du secteur communautaire. Les groupes avaient mûri et ils formaient désormais un secteur d'emploi : nous pouvions parler de conditions de travail. Le livre qui en a été tiré discutait entre autres de la possible syndicalisation des membres du mouvement communautaire (Deslauriers et Paquet, 2003). En 2003, j'avais emprunté la typologie de Vincent Lemieux (1998) sur la structuration du pouvoir pour démontrer comment une organisation passe d'un réseau égalitaire à un système hiérarchique. Cette typologie était associée au processus d'institutionnalisation des groupes communautaires dont il est souvent fait mention dans ce milieu.

Le présent ouvrage se base d'abord sur une étude empirique réalisée en Outaouais entre 2004 et 2006¹. La recherche a porté sur la transformation du mouvement communautaire et visait à mettre en évidence les changements qui s'étaient produits dans ce secteur. Nous avons recueilli les données en deux vagues. Au printemps 2004, nous avons réuni six groupes de discussion formés de responsables et coordonnatrices (2 groupes), diplômées universitaires (2 groupes), techniciennes (1 groupe) et travailleuses communautaires (1 groupe). Au printemps 2006, deux autres groupes constitués respectivement de responsables et coordonnatrices et d'intervenantes ont été rencontrés. Au total, 100 personnes (75 femmes et 25 hommes) ont participé à ces groupes de discussion. Entre-temps, nous avons conduit dix entrevues individuelles auprès de personnes détenant une expérience du monde communautaire. De ce nombre, cinq avaient amorcé leur carrière dans le secteur communautaire avant de dénicher un emploi dans le réseau des services sociaux comme organisateurs communautaires ou intervenants; cinq étaient toujours employées dans un groupe communautaire. Les entrevues individuelles et les discussions de groupes ont été enregistrées, transcrites et analysées selon les procédés en vigueur en recherche qualitative (Mayer et Deslauriers, 2000). On retrouvera dans le présent volume des extraits de cette recherche.

Si ces données constituent la base de mes commentaires et de mon analyse, elles ont été enrichies par une autre source d'informations très importante, soit les conversations souvent impromptues que j'ai tenues à l'occasion avec d'autres chercheurs, des collègues, des organisateurs communautaires, des membres des groupes communautaires. Toutes informelles qu'elles furent, ces conversations ont été fort utiles: elles m'ont servi à tester mes propres idées et elles m'ont aidé à approfondir mes réflexions. Enfin, cette recherche a exigé d'approfondir ma connaissance des auteurs ayant écrit sur le sujet. Parfois plus générale, parfois plus restreinte, leur analyse m'a été d'un grand secours et leur argumentation a contribué à élargir ma perspective.

J'ai participé à un projet de recherche interuniversitaire qui a étudié les pratiques sociales des années 1960 à 1990 au Québec. Les conclusions générales de cette vaste étude interrégionale ont débouché sur des

1. Ce projet a bénéficié de l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines (# 410-2002-929) auquel nous sommes très reconnaissant.

propositions de décentralisation, de désinstitutionnalisation, de régionalisation et d'empowerment (Vaillancourt, 1995)². À partir d'un point de vue différent, ce livre propose une autre vision : il m'apparaît qu'un changement qualitatif s'est produit au cours des ans et que le mouvement communautaire est rendu ailleurs. « On est très loin de l'action menée par une poignée d'activistes sociaux encadrant quelques centaines de militantes et de bénévoles des comités de citoyens et des groupes populaires 40 ans plus tôt. Effectivement, il s'agit, comme on dit dans le langage savant, d'un changement de paradigme qui impose la réflexion » (Lamoureux, 2010, p. 41). En 2003, à partir d'une enquête, la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires prétendait que le mouvement était en péril à cause d'un problème de financement. À notre avis, le problème est plus profond. Le communautaire n'est pas seulement en mouvement : il est en voie de connaître un bouleversement fondamental, une révolution identitaire qui lui donnera une configuration qui a peu à voir avec ce qu'il fut. Ce sera l'hypothèse développée dans ce livre, à savoir que la réalité est tellement différente que tôt ou tard, nous devons employer un autre vocable pour décrire ce qui a été jusqu'à maintenant associé au terme organisme ou groupe communautaire.

Les groupes communautaires ne sont plus organisés de la même manière, ils ne travaillent pas comme avant, et leur orientation est différente de ce qu'elle fut. Ce changement s'est souvent opéré à petite échelle, dans des manifestations parfois minuscules à l'origine. Cependant, additionnées les unes aux autres au cours du temps, elles laissent entrevoir un changement fondamental. Voilà le cœur de ce volume. À partir de différentes sources d'informations, mon but a été de documenter le passage du mouvement communautaire selon de nouvelles lignes directrices et d'illustrer, comme le propose Lamoureux, ce qui me semble être un changement de paradigme.

Le plan de ce livre est le suivant. Le premier chapitre présente quelques notions qui serviront de points de repère à l'analyse de la transformation du mouvement communautaire. Le deuxième chapitre traite de la professionnalisation du communautaire. Ce processus paraît irréversible et son influence va de pair avec l'élévation de la scolarité générale. De plus, la professionnalisation apparaît inévitable dans une société toujours plus

2. Ce dossier fait partie d'un numéro de la revue *Nouvelles pratiques sociales* intitulé « Les pratiques sociales des années 60 et 70 », vol. 8, n° 2, (1995).

normée, et que Touraine (1980) présentait avec son concept de société programmée. Le mouvement communautaire n'y échappe pas.

Le troisième chapitre porte sur la trajectoire des professionnelles dans le mouvement communautaire. Il sera évidemment question des conditions de travail. Quelques-uns en parlent mais tout le monde y pense, que ce soit les bailleurs de fonds, les responsables de groupes et d'établissements, ou les employées³ du secteur communautaire. Compte tenu du roulement des employées dans le communautaire, cette question est toujours d'une brûlante actualité.

Le quatrième chapitre traitera du partenariat, un mode de relation que les groupes communautaires entretiennent avec les établissements de services sociaux, mais aussi avec d'autres interlocuteurs que sont les fondations. Ce type de relation s'est imposé au cours des ans comme une règle de fonctionnement dont il faut absolument tenir compte. De plus, comme nous le proposons, le partenariat est aussi un facteur de professionnalisation.

Le cinquième chapitre présente la toile de fond sur laquelle le mouvement communautaire se déploie. Si les relations avec l'État demeurent importantes, d'autres processus sociaux sont à l'œuvre. D'abord, la flexibilité de la main d'œuvre. Par son importance, le mouvement communautaire s'inscrit dans une stratégie générale du déploiement de la main d'œuvre dans le secteur de la santé et des services sociaux. Ensuite, la syndicalisation : le communautaire ne peut éluder cette question qui se pose à tout travailleur qui s'interroge sur ses conditions de travail. Enfin, qu'est devenue la communauté dont le communautaire se réclame ? Quel est le lien entre le secteur communautaire et la communauté ? Auparavant, ce lien allait de soi, mais est-ce encore le cas ?

Le sixième chapitre est plus analytique. Il expose quelques notions théoriques qui sont au cœur de ce volume, dont la notion centrale de paradigme. Brièvement défini, ce terme désigne un ensemble de croyances et de valeurs qui orientent l'action. Un paradigme a une logique et une force d'organisation des connaissances et des pratiques. Donc, lorsque nous passons d'un paradigme à un autre, apparaît alors la discontinuité. Le changement de paradigme entraîne une rupture dans la compréhension

3. Comme les femmes représentent la très grande majorité de la main d'œuvre dans le secteur communautaire, le féminin sera utilisé dans la très grande majorité des cas.

des choses et une discontinuité dans les actions qui en découlent. Les circonstances sont nouvelles, il faut penser et agir différemment. La thèse que je défends dans ce volume est que les groupes communautaires actuels sont en rupture avec les générations précédentes : ils représentent un phénomène nouveau. Le changement de paradigme aide à décrire la jonction entre notre ancienne compréhension et la nouveauté qui point.

Le septième et dernier chapitre décrit comment ce changement de paradigme apparaît dans différents indices observés dans le mouvement communautaire : entre autres, le passage du communautaire de groupuscules à celui des regroupements ; la transformation de la définition d'employée du secteur communautaire, de même que celle d'organisateur communautaire en CLSC⁴ ; la professionnalisation des employées du communautaire ainsi que la question du changement social. Ces repères permettent d'illustrer la mutation qui s'est produite dans les groupes communautaires.

Ce volume portera sur les groupes communautaires dans le domaine de la santé et des services sociaux. D'autre part, il ne traitera pas des groupes qui se sont développés dans le domaine de l'éducation et dont on parle si peu. Pourtant, ils ont joué un rôle important à la naissance du mouvement communautaire. Il faut se rappeler le cours « Le citoyen face au pouvoir » que les commissions scolaires donnaient à la fin des années 60. Les premiers comités de citoyens y ont puisé leurs membres. Dès 1967, le ministère de l'Éducation a commencé à financer les groupes du temps (les organismes volontaires d'éducation populaire) pour redresser la sous-scolarisation des adultes. Ces organisations ont marqué l'histoire du Québec par les luttes qu'elles ont menées dans le domaine du logement social, l'alphabétisme, l'assistance sociale, entre autres, et, bien sûr, de l'éducation populaire. La commission royale d'enquête sur l'enseignement

4. Le terme d'organisateur communautaire désigne ici le poste décrit dans la convention collective de l'État avec les employés des services sociaux : « Personne qui fait l'identification et l'analyse des besoins de la population avec les groupes concernés. Elle conçoit, coordonne et actualise des programmes d'organisation communautaire afin de répondre aux besoins du milieu et de promouvoir son développement. Elle agit comme personne ressource auprès des groupes. Doit obtenir un premier diplôme terminal en sciences humaines. » (Centrale des syndicats nationaux (2012). « Description du titre d'emploi #1551 »). Ce terme désignera aussi à l'occasion des diplômées universitaires formées pour exercer cette fonction mais qui ne détiennent pas d'emploi dans les services sociaux étatiques. Bref, il est possible de pratiquer l'organisation communautaire sans détenir un titre d'emploi reconnu par l'État.

dans la province de Québec, mieux connu sous le nom de rapport Parent, parlait de l'éducation des adultes et de la nécessité de former des citoyens éclairés (Clerc, 2013). Si le rapport Rochon a été déterminant dans l'évolution des groupes communautaires, on oublie la parution du rapport de la commission d'étude sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes, mieux connue sous le nom de la Commission Jean (Gouvernement du Québec, 1982). Ce courant d'éducation populaire est négligé dans les publications portant sur le mouvement communautaire. Malheureusement, ce livre pêche par la même omission.

Ce volume se situe davantage dans l'axe de la découverte et de l'exploration que dans celui de la vérification théorique. À partir d'une étude empirique, nous avons détecté la fluctuation de variables qui laissent transparaître une métamorphose des groupes communautaires. Dans cette optique, il est important de réfléchir et de renouveler nos idées pour les adapter à la nouvelle situation. De fait, ce volume présente quelques idées que les uns rejetteront ou que d'autres trouveront audacieuses. En dépit des oppositions, il est possible que tout le monde ait raison ... de son point de vue! Au cours des années, il y eut des pertes et des gains, et surtout de grands changements. C'est ce dont nous avons essayé de rendre compte.

Une chose demeure: les employées des groupes communautaires se désolent et font l'impossible pour aider les personnes qui se présentent à elles. Elles font des miracles avec peu, elles font preuve d'un courage quotidien exemplaire. Nul ne peut mettre en doute leur vaillance, leur dévouement ni leur profond intérêt pour leur travail et le bien-être de leurs concitoyens. Pour les gens des milieux pauvres, les groupes communautaires constituent parfois le dernier recours. Si, *grosso modo*, ces groupes ne sont plus la force de nouveauté et la source d'innovation sociale qu'ils constituaient auparavant, ils rendent quand même des services d'une valeur inestimable aux personnes dans le besoin.

Cette recherche a été réalisée dans la région de l'Outaouais, comme nous l'avons dit: les sources sont locales. Qu'en est-il de la transférabilité des résultats aux autres régions du Québec? Le Québec n'est pas homogène et il est fort probable que les résultats ne s'appliquent pas de la même manière. Toutefois, les discussions et commentaires que nous avons obtenus nous portent à penser que nous dégageons certains traits communs à plusieurs autres milieux.

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération des sciences humaines, dans le cadre du Prix d'auteurs pour l'édition savante, à l'aide de fonds provenant du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

CHAPITRE 1

QUELQUES POINTS DE REPÈRE

INTRODUCTION

Ce chapitre présente les principales notions qui servent de colonne vertébrale à ce livre. Elles constituent une sorte de grille de lecture. La première de ces notions est celle de groupe communautaire qui est au cœur de ce volume. Ensuite, nous présentons quelques statistiques sur la multiplication des groupes communautaires jusqu'à présent. Cependant, le plus grand nombre de groupes en fait-il automatiquement un mouvement social? Ce n'est pas certain. Quatrièmement, nous explorons la question de la profession, de la professionnalisation et de la déprofessionnalisation : l'évolution des groupes nous amène à nous questionner sur la professionnalisation de la gestion et de la pratique de groupes communautaires. Cinquièmement, le concept de partenariat s'impose comme facteur crucial du fonctionnement actuel des groupes communautaires. Enfin, la question de l'innovation sociale retient notre attention.

LES GROUPES COMMUNAUTAIRES

L'émergence des groupes communautaires est probablement l'événement le plus important dans l'histoire récente des services sociaux. Fontaine et coll. (2005) repèrent quatre traditions ayant marqué les groupes communautaires. La première remonte aux années 1960 où les pionniers

de ce mouvement étaient associés à l'Église catholique et à ses œuvres caritatives. D'ailleurs, elles en étaient souvent le prolongement. C'est habituel de présenter la Révolution tranquille comme le point zéro des groupes communautaires. Toutefois, une vision plus large les inscrit dans la tradition d'entraide et de solidarité proprement canadienne-française/québécoise et non seulement religieuse : c'est ce que soutient Gagné (2008) dans une thèse magistrale dans laquelle il reconstitue la généalogie du mouvement communautaire autonome (p. 71). Néanmoins, dans les années ayant suivi la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945), la Révolution tranquille s'impose comme un tournant décisif : apparaissent alors des groupes engagés socialement et politiquement, qui se réfèrent de moins en moins à la doctrine sociale de l'Église et de plus en plus aux sciences sociales et au marxisme en particulier. L'animation sociale traduit le tournant socio-politique de la seconde influence (Blondin, Comeau et Provencher, 2012).

À l'origine, les groupes s'appuient sur des projets d'initiative locale (PIL), comme on les appelle alors : ce sont des projets temporaires mis en œuvre par l'État et visant à éponger le chômage surtout chez les jeunes. Ce sont des emplois d'été et des projets à court terme, des mesures provisoires que la reprise économique va rendre obsolètes. Dans les années 1970, les groupes sont peu structurés et peu nombreux ; certains prétendent même qu'ils voisinent le courant de la contre-culture. Dirigés et animés par des citoyennes et citoyens, ce que nous appelons maintenant les travailleurs du milieu, ces groupes misent sur l'entraide, le soutien et l'accompagnement ; ordinairement, leurs employées n'ont pas besoin d'une formation avancée. Une grande partie de leur activité se centre sur des services directs, mais aussi sur des revendications : parfois, l'analyse politique et la capacité de mobilisation ont même préséance. Dans ce deuxième courant, l'idéalisme et l'engagement l'emportent sur l'intervention, bien qu'elle ne soit pas absente des préoccupations des groupes. Les gens apprennent sur le tas et pallient leur manque de formation par des expériences de vie et des qualités personnelles.

À cette époque, l'action des groupes communautaires se situe à la marge du système des services sociaux : ils veulent faire autrement, différemment, tant dans les services offerts que dans leur organisation. Comme ils offrent des services différents et nouveaux, il est difficile de voir la continuité entre eux et le système de services sociaux étatiques. Même, l'État ne sait pas trop comment traiter avec ces nouvelles organisations ! Nous pouvons estimer que le système de services était en retard

sur les besoins des personnes: les groupes avaient repéré ces nouveaux besoins et essayaient d'y répondre. Pour cette raison, loin de disparaître, ces groupes se multiplient: ils affirment leur capacité et leur originalité, tant dans la défense de droits que dans la livraison de services. Émerge à la fin des années 1970 une troisième tradition: les groupes sont davantage préoccupés par l'identité personnelle que par la classe sociale. Ces nouveaux groupes se révèlent plus parcellaires et, dans un sens, moins préoccupés par le changement social. Néanmoins, de plus en plus de jeunes en deviennent membres et y travaillent. C'est particulièrement le cas des services sociaux où les groupes de toutes sortes prolifèrent.

Alors que naît la première génération des groupes communautaires, le Québec s'apprête à jeter les bases de son premier véritable système de santé et de services sociaux. En effet, les frais de santé ont beaucoup augmenté et ils préoccupent le gouvernement québécois du temps. L'État mandate alors la commission d'enquête Castonguay-Nepveu (1967-1971) pour étudier la question et émettre des recommandations. L'une des recommandations de cette commission est d'implanter des centres de santé: l'État veut ainsi offrir des services qui se situent entre l'hôpital et le cabinet des médecins. Naturellement, les médecins se battent bec et ongles contre ce projet parce qu'ils craignent le salariat comme la peste. En cours de route, le concept de centre local de santé évolue vers celui de centre local de services communautaires (CLSC). Les médecins ripostent en couvrant rapidement le territoire québécois de polycliniques qui, prétendaient-elles, vont offrir les mêmes services que les futurs CLSC, dans une optique de prévention et avec une approche globale. Certaines polycliniques vont même jusqu'à embaucher des organisateurs communautaires! Les CLSC naissants sont très souvent rattachés à un hôpital avant de conquérir leur autonomie pleine et entière.

Vingt ans plus tard, au milieu des années 1980, le gouvernement québécois met sur pied une autre commission d'enquête (Commission Rochon) pour mettre à jour le système de santé et de services sociaux. Les travaux de cette commission laissent transparaître une volonté d'ajuster le système aux nouvelles circonstances, mais sans tout chambarder. À l'occasion, les commissaires tiennent des consultations régionales et sillonnent la province. Au cours des audiences, un nouvel interlocuteur s'impose: les groupes communautaires. En effet, le mouvement communautaire est maintenant devenu un acteur important, incontournable même. Les membres et responsables des groupes participent en masse à

la consultation organisée par la commission. Si l'on compare ce rapport avec celui de la précédente commission d'enquête, on peut remarquer que la présence des groupes communautaires est un trait distinctif de la Commission Rochon.

À l'opposition frontale chère à l'extrême gauche des années 1970 succède une ère de collaboration et de concertation. Ce changement de stratégie est payant pour les groupes communautaires car les commissaires sont impressionnés par leurs prestations et ils vantent leur rôle dans leur rapport : « Les organismes communautaires ont démontré leur aptitude à mettre en lumière des problèmes mal connus ou ignorés, comme la violence conjugale. Ils ont aussi démontré leur volonté de participer activement à la définition des besoins et à l'élaboration des programmes, des politiques et des orientations gouvernementales » (Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, 1988, p. 297). Fondée sur le partenariat avec l'État, la quatrième tradition de groupes émerge à partir des années 1990 : la notion de coopération conflictuelle débouche sur une sorte de compromis qui atténue le conflit (Fontaine et coll., 2005, p. 11). La table est mise pour une collaboration plus étroite entre le secteur public et les groupes communautaires.

Le retour du parti libéral au pouvoir, en 2003, va changer la donne. Sous l'impulsion du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, l'État québécois réforme le système de santé et de services sociaux de façon radicale. Alors que les travaux de la commission Rochon s'étaient déroulés sous le signe de la consultation et de la participation, la réforme Couillard est une réforme d'orientation technocratique à laquelle les groupes communautaires ne sont pas invités à participer. Dans la nouvelle orientation de l'État québécois, les agences régionales doivent former des réseaux intégrés de services où groupes communautaires et services sociaux étatiques travailleraient de concert pour offrir un système structuré de services. Malheureusement, ce n'est pas ce qui se produit : il y a bien quelques expériences intéressantes mais les établissements conservent leurs prérogatives. Dans les faits, on parle de services intégrés mais sans intégrer tout le monde dans le processus !

Le changement de vocabulaire traduit l'évolution des groupes. Dans les années 1970, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) définissait l'éducation populaire autonome comme « L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique

par lesquelles les citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui vise, à court, moyen ou à long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu » (Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Outaouais, s.d.).

Dans cette orientation, un groupe populaire est un organisme sans but lucratif, contrôlé démocratiquement par ses membres, et qui « [...] réalise des activités avec les citoyen-nes touché-es par une même situation vécue et/ou identifie et vise principalement les classes socio-économiquement défavorisées » (*Idem*). Le concept de groupe populaire comporte une connotation davantage politique : ces groupes visent le changement social global et s'adressent aux personnes les plus pauvres, dans la tradition de l'animation sociale. Influencé par les expériences latino-américaines de conscientisation, ce concept visait à les distinguer des groupes de loisir, d'entraide, etc. C'est ce qui explique leur objectif de changement socio-politique et l'importance accordée à l'éducation, la politisation. Ils ont été associés au début au mouvement de résistance à la rénovation urbaine en cours dans les principales villes du Québec. Ces groupes cherchent à répondre aux besoins des personnes en misant sur la mobilisation et en mettant l'accent sur la formation sociopolitique. Animés par des militants, ces groupes vivent de dons, d'activités d'autofinancement et, parfois, de l'aide de l'Église catholique. Ils sont préoccupés par la justice sociale, la pauvreté, la répartition de la richesse et du pouvoir. En résumé, ils donnent des services en misant sur les forces de ceux qui les reçoivent.

Dans l'optique des années 2000, la notion de groupe communautaire est beaucoup plus large et a perdu son contenu politique. Elle est définie comme suit : « [...] O.S.B.L. [organisme sans but lucratif] qui réalise des activités principalement axées sur l'individu. Il a comme objectif la prise en charge individuelle, mais ne travaille pas nécessairement à l'action collective et au changement social. Il vise la population en général » (*Idem*). La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (2009, p. 3) retient cette orientation. Il s'ensuivra alors une division dans le mouvement communautaire concernant la politique de reconnaissances des groupes par l'État. Le MEPACQ, cinq de ses tables et onze regroupements de défense de droits s'inscrivent leur dissidence par rapport à cette politique alors que la Coalition des tables régionales des organismes communautaires et treize de ses regroupements régionaux

l'appuient. Les dissidents craignent que la politique confine les groupes communautaires à un rôle de dispensateurs de services. Sur le terrain, les vocables de groupe communautaire et groupe populaire vont continuer d'être employés concurremment. Pour un temps, les groupes ont pu se présenter avec raison comme des bâtisseurs de solidarités (Table nationale des corporations de développement communautaire, *circa* 2001). Le MEPACQ continuera de revendiquer la notion de groupe populaire, mais c'est peine perdue : au fil du temps, le nom de groupe communautaire finit par s'imposer.

Dans la typologie des groupes communautaires, on retrouve d'abord des groupes populaires, tels que décrits précédemment. Ensuite apparaît son héritier, les groupes communautaires, et qui occupe une place spéciale dans le réseau des services sociaux québécois. La première caractéristique des groupes communautaires est leur petite dimension. Ce sont de petits établissements, faiblement capitalisés, à financement précaire, et ne pouvant embaucher un grand nombre d'employées. Souvent, une seule permanente va s'occuper de diriger des citoyens et citoyennes impliqués. La prise de décision est évidemment rapide parce que la hiérarchie est réduite au minimum et les paliers d'autorité, parfois inexistantes ! La structure du groupe communautaire est généralement plus égalitaire. Même lorsque les employées sont plus nombreuses, la distance entre la coordonnatrice et les employées est habituellement moins grande que dans les services publics. « Moi, je dirais que la différence fondamentale, c'est que la coordonnatrice est aussi proche des bénéficiaires que des intervenants. La hiérarchie n'est pas établie trop strictement. » (Une bachelière) Les canaux de communication sont multiples. Comme on sait que l'exercice de l'autorité est souvent source de conflits dans une organisation, les employées apprécient le fait que tout le monde soit traité sur un pied d'égalité. Les conditions mêmes des groupes communautaires imposent le travail d'équipe plutôt qu'une pratique de gestion hiérarchique.

La petite taille des groupes comporte de grands avantages : elle encourage la créativité, et fait appel à l'initiative des employées. Les tâches sont multiples et les employées sont forcément polyvalentes, même si les groupes sont de plus en plus spécialisés (prévention, accompagnement, dépannage). Car la polyvalence n'est pas un choix : en raison du manque de moyens financiers, matériels, physiques, il leur faut se débrouiller avec les moyens du bord. La grande variété des tâches dont une employée de communautaire doit s'acquitter lui donne une expérience plus variée et

plus large qu'elle n'aurait pu acquérir dans un établissement du réseau des services sociaux. Le milieu communautaire offre beaucoup de possibilités. Par exemple, c'est possible de mettre sur pied un nouveau programme d'intervention et de lancer de nouvelles activités dès que le besoin se présente. Lorsqu'une employée a une idée, elle n'a pas besoin de passer d'un niveau à l'autre pour convaincre Pierre, Jean, Jacques de la qualité de son projet. En revanche, on exige que ces employées soient débrouillardes et qu'elles aient de l'initiative. Elles doivent répondre à des situations diverses et imprévues.

Les employées ont le sentiment d'avoir plus d'influence dans ces petites organisations et elles estiment pouvoir changer des choses. Celles qui ont travaillé auparavant dans une plus grande organisation voient rapidement qu'elles ont plus de possibilités d'action autonome. D'ordinaire, les employées du secteur communautaire se sentent plus libres de leur mouvement, de leurs actions et de leurs interventions. Les groupes communautaires ont aussi assez d'espace pour contrôler la gestion de leur organisation.

Car outre les groupes populaires (maintenant appelés groupes d'action communautaire autonome) et les groupes communautaires, une troisième catégorie est apparue, soit les organismes communautaires. Ce sont par exemple les centres de crise, les carrefours jeunesse. Ils ont été créés par l'État pour répondre à ces besoins qu'il avait diagnostiqués. Par exemple, une centaine de maisons de la famille sont apparues. Avaient-elles été demandées par les communautés? Non.

Certains s'identifient simplement comme des organismes communautaires offrant des services complémentaires ou supplémentaires par rapport à ceux du secteur public, et qu'ils le fassent d'une manière différente, habilitante ou démocratique n'a aucune importance dans leur façon de se définir. Ils ne cherchent pas nécessairement à promouvoir la justice sociale sur une grande échelle (White, 2001, p. 9).

On retrouve les organismes communautaires qui fonctionnent comme des PME, une sorte de mini-CLSC ancienne manière. Ils s'insèrent dans un continuum de services et se voient comme des professionnels : ils sont moins intéressés par les luttes sociales et par les solidarités mais par le *cash*. L'organisme communautaire désigne une organisation recourant à un personnel permanent plus nombreux et mieux formé, dans un secteur des services sociaux plus vaste et mieux organisé, doté d'un financement

plus important. Ses services sont plus volumineux et ses activités plus nombreuses, appuyées par une expertise développée avec le temps dans une approche particulière: approche alternative en santé mentale, prévention de la toxicomanie ou du suicide, par exemple. Évidemment, on continue toujours d'invoquer la communauté comme pierre d'assise mais, dans les faits, la communauté est plutôt un prête-nom, un prétexte pour justifier l'implantation d'un organisme paragouvernemental déguisé. Dans ce texte, le terme d'organisme communautaire sera réservé aux services communautaires mis sur pied par l'État où ceux qui ont évolué vers une structure plus bureaucratique¹. La nuance est parfois ténue entre groupe communautaire et organisme communautaire mais ces termes désignent deux réalités différentes.

Certains considèrent les organismes communautaires comme la droite du communautaire! C'est souvent une question de ressources financières. À l'autre extrémité, on retrouve les groupes de défense de droits, des petits réseaux bien structurés mais faiblement financés qui se font de moins en moins nombreux et, partant, moins influents. Ils se regroupent surtout autour du MEPACQ (s.l.s.d.) où 11 tables régionales coordonnent plus de 300 groupes². Entre les deux se situe une vaste diversité de groupes qui se débattent dans des conditions précaires.

LA MULTIPLICATION DES GROUPES COMMUNAUTAIRES

L'évolution des groupes communautaires a été fulgurante. La raison de cet essor est simple: au Québec, les groupes communautaires ont reçu l'appui de l'État, surtout dans le secteur de la santé et des services sociaux. Cependant, il demeure difficile de comparer les situations québécoise et canadienne parce que les définitions ne concordent pas. Par exemple, Statistiques Canada inclut les groupes communautaires dans un large secteur comprenant les associations à but non lucratif et bénévoles. On y retrouve les organisations de sport et loisir, les organismes religieux, les arts et la culture, et, bien sûr, les services sociaux. Le plus grand nombre de ces

-
1. Dans les entrevues et les citations, les personnes utilisent indifféremment groupes communautaires et organismes communautaires, la plupart du temps de façon interchangeable. Nous avons respecté leurs propos.
 2. Vincent Greason (2012) a produit une analyse intéressante de l'évolution des groupes communautaires et de défense de droits.

organismes se retrouvent au Québec et en Ontario. Néanmoins, le Québec présente une plus grande concentration d'organismes que l'Ontario par 100 000 habitants, soit 40 % de plus, malgré une population moins nombreuse (Statistiques Canada, 2003, p. 6).

Le nombre exact de groupes communautaires est difficile à établir. En 2005, on estimait que 8 000 organismes à but non lucratif faisaient partie de la mouvance de l'action communautaire (Comeau et coll., 2008, p. 36). Ces organismes regroupent toutes sortes de groupes de type sportif, bénévole, culturel, etc. De ce nombre, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (2011) estimait qu'il y avait 4 000 organisations qui répondaient aux huit critères décrits dans la politique de reconnaissance de l'action autonome (p. 20). Cette politique avait précisé ce que l'État entendait par groupe communautaire. Plus de la moitié de ces organisations se retrouvent dans le domaine de la santé et des services sociaux. En Outaouais, quelque 200 groupes sont répartis dans 9 secteurs principaux, couvrant les problèmes sociaux les plus divers (Renaud et Durand, 1998). En 2012, 142 sont reconnus par l'Agence de santé et de services sociaux (*Le Droit*, 2012a, p. 12).

La croissance numérique des groupes s'est traduite par une hausse du financement que l'État leur octroie. De 1,2 million de dollars en subvention accordée par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 1977-1978, on est passé à 587 millions en 2003-2004 (Comeau et coll., 2008, p. 32). En additionnant les subventions obtenues des autres ministères et des autres paliers de gouvernement, sans parler des sources privées, ce montant s'approcherait maintenant du milliard de dollars (Lamoureux, 2010, p. 41). Panet-Raymond (2006) propose plutôt le chiffre d'un milliard et demi dont 56 % viendrait du gouvernement du Québec (p. 2). Ces chiffres donnent un aperçu de l'importance financière des groupes communautaires québécois.

Désormais, les groupes communautaires couvrent tout le territoire québécois. Ils sont présents dans toutes les régions et actifs dans beaucoup de domaines :

Dans des domaines comme la toxicomanie, la violence conjugale, le soutien aux victimes d'agressions sexuelles, le logement social, la protection des consommateurs, l'accompagnement des personnes handicapées intellectuellement ou vivant des problèmes de santé mentale, l'aide aux « aidants naturels » et les services aux personnes en perte

d'autonomie, l'encadrement de l'action bénévole, etc., les milieux communautaires s'avèrent de précieuses ressources [...] (Lamoureux, 2010, p. 76).

Évidemment, une telle croissance entraîne des effets qualitatifs. En devenant des acteurs importants dans moult secteurs des services sociaux, les groupes ont transformé leur structure, leur fonctionnement et leur orientation.

MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE, MOUVEMENT SOCIAL ?

Melucci (1983) a déjà proposé le concept de nébuleuse pour désigner la forme que prennent les nouveaux mouvements sociaux. Ce concept correspondait au stade de développement des groupes communautaires de l'époque. Depuis, les groupes se sont structurés et regroupés, aux plans local, régional, national et sectoriel. En 50 ans environ, le mouvement communautaire est passé de quelques groupes populaires, organisés tant bien que mal, à un rassemblement impressionnant. Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome estime qu'actuellement, une soixantaine de regroupements et d'organismes nationaux rassemblent ces groupes (2011, p. 18-19. Voir aussi la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, 2008). C'est dans cette optique que Henri Lamoureux a proposé l'image d'archipel communautaire (2010, p. 28), soit la constitution d'îlots de groupes, dont certains sont mieux structurés que d'autres, et qui entretiennent entre eux des rapports de connexité variable.

Dans la chronologie de leur développement, les nouveaux mouvements sociaux ne se sont pas contentés de la représentation politique traditionnelle mais ils ont forgé leurs propres canaux : ils se sont regroupés sur leur propre base, ils se sont fédérés et se sont adressés directement à l'État. En ce qui touche les groupes communautaires, un « comité adviseur » a d'abord rempli ce rôle pendant les négociations qui ont abouti à la politique de reconnaissance de l'action communautaire. Cette instance s'est transformée en Réseau québécois de l'action communautaire autonome (2012). Le secteur communautaire se pose comme un interlocuteur majeur de l'État dans son domaine. De son côté, l'État a aussi aménagé sa structure de façon à pouvoir discuter avec le mouvement : il a mis sur pied le

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. Notons que tous les groupes ne sont pas d'accord avec ce rapprochement et que cette démarche n'a pas été sans créer des tensions dans le mouvement communautaire (Gagné, 2008, p. 109-110). Néanmoins, le compromis a triomphé et les lieux d'échange ont été mis sur pied.

Compte tenu de leur croissance, les groupes communautaires forment-ils un mouvement social? Certains auteurs pensent que les groupes communautaires ont pu former un embryon de mouvement social dans les années 1970-80 mais que la diversité des idéologies fait en sorte qu'il est plus approprié de parler de mosaïque que de mouvement social (Duval et coll., 2005, p. 144). D'autres adoptent une position moins tranchée, alléguant que la notion même de mouvement social n'est pas aussi précise qu'elle le paraît (Fontaine et coll., 2005, p. 8). Dans cet ordre d'idées, d'autres affirment que les groupes communautaires sont loin de former un mouvement social: le mouvement communautaire serait en fait un «mouvement de mouvements». De ce point de vue, il n'existerait pas *un* milieu mais *des* milieux communautaires (Deschenaux, 2003, p. 171). En fait, il se serait produit un glissement de sens dans la définition du concept de mouvement social.

Malgré la plurivocité du concept, un mouvement social peut se définir de la manière suivante: «Les mouvements sociaux sont des tentatives conscientes, collectives et organisées pour réaliser des changements ou pour résister à des transformations à haute échelle de l'ordre social [traduction libre]» (Leon-Guerrero, 2011, p. 474). D'un point de vue formel, la plupart des regroupements des groupes communautaires ont ces caractéristiques: une dimension collective, des revendications, des valeurs partagées et une capacité de mobilisation. Mais, dans la pratique, tous les groupes faisant partie de l'archipel communautaire ne les partagent pas au même degré.

Comment reconnaître un mouvement social? À ce propos, Gagnon soumet deux critères. Selon le premier, un mouvement social doit avoir démontré une action collective durable (Gagnon, 1978, p. 107). Se pose ici la difficulté de cerner le contour des groupes communautaires car ils présentent une très grande variété: beaucoup d'organisations ayant peu en commun les unes avec les autres se réclament du communautaire. «Le problème, c'est qu'on est tous pognés ensemble sous un vocable, le nom communautaire, où il y a des souris et des éléphants, des vaches et des

moutons, des pommes et des oranges. Moi, c'est ça qui me fatigue parce qu'on est en train de ne plus savoir ce qu'est le communautaire.» (Une responsable) Sous la pression de l'État, des événements et de l'histoire, le nom même de communautaire commence à être polysémique. Même, des employées du secteur communautaire considèrent que certains organismes ne sont plus du tout communautaires: ils rendent de bons services, ils sont utiles, on ne voudrait pas les voir disparaître, mais ils ne sont plus des groupes communautaires.

À cause de la disparité du communautaire, de ses multiples champs et de l'étendue de ses interventions, tous les regroupements n'évoluent pas dans la même direction ni au même rythme. Dans certains secteurs, l'intervention se rapproche davantage de celle des professionnelles reconnues: les organismes communautaires sont très structurés, très bien organisés, et ont peu à envier aux établissements du réseau. D'autres combattent même l'avancée du professionnalisme. Contre vents et marées, ils résistent à la professionnalisation et tentent de conserver une orientation populaire. Par exemple, ils persistent à pratiquer la défense des droits et ils continuent de mettre l'accent sur la formation politique de leurs membres, refusant des subventions qui exigeraient d'offrir de nouveaux services et de se bureaucratiser. La diversité a certainement eu un effet déstructurant pour le mouvement communautaire, mais sa situation n'est pas différente de celle du mouvement des femmes ou du mouvement écologiste. Ces deux mouvements rassemblent des organisations très différentes. Pourtant, ils ont réussi à dépasser leurs facteurs de division pour se constituer en interlocuteur de l'État, tout en s'y opposant.

Le communautaire existe depuis les années 1970, il est connu et reconnu. Il a fait sentir son influence en différentes circonstances. En ce sens, il a une action qui le distingue durablement. Cependant, son action est-elle collective? Déjà, quand on pensait au mouvement communautaire, on était porté à l'associer à l'action communautaire, collective, politique, entendue au sens large. Toutefois, c'est de moins en moins le cas: la majorité des groupes communautaires offre des services personnels à différentes catégories de personnes, s'il faut en croire Deschenaux (2003) qui avance que 83 % des groupes décrivent le service et le soutien comme leurs principales interventions (p. 41).

Le deuxième critère que propose Gagnon est la production idéologique ou utopique qui propose une autre vision de société (1978,

p. 107). Les groupes communautaires ont beaucoup écrit sur des problèmes concrets qu'ils rencontrent quotidiennement, sur des changements sociaux et politiques sur lesquels ils se sont prononcés. Ces écrits se basaient en filigrane sur une conception de la vie sociale mais qui a rarement été vraiment explicitée. De fait, il manque peut-être aux organismes et groupes communautaires ce qui fait le cœur d'un mouvement social entendu au sens strict, soit l'opposition au pouvoir établi (Melucci, 1978, p. 37). Or, tous les groupes ne revendiquent pas nécessairement un changement social à grande échelle. La marginalisation de la frange plus radicale des regroupements communautaires, celle préoccupée par la défense de droits et l'éducation populaire, a probablement été un facteur déterminant de cette réorientation.

À la décharge des responsables des groupes, il faut aussi prendre en considération l'esprit du temps : c'est plus facile d'attirer les membres avec des activités ludiques plutôt que par des activités de revendication et de défense de droits qui, maintenant, intéressent moins les femmes (Fournier, Gervais et Boulet, 2003, p. 41). De plus, à l'échelle sociétale, les dernières décennies n'ont pas favorisé la gauche dont les groupes communautaires font partie. Depuis une trentaine d'années, la droite néolibérale est au pouvoir et les forces progressistes sont en position de repli (Dupuis-Déri, interviewé par Plamondon Émond, 2012, J2). Sur le terrain, trop de groupes se contentent de répondre aux besoins individuels sans prendre conscience de la nécessité d'avoir un impact social ; plus grandes sont les séquelles des problèmes sociaux sur les personnes, plus ces dernières sont marginalisées, plus il est urgent de proposer une action élargie. Un problème social requiert une solution sociale comme la mobilisation, au-delà du service personnel.

Si les groupes communautaires ne remettent plus l'autorité en question, s'ils se satisfont de rendre des services personnels, s'ils ne résistent plus à l'ordre établi et ne cherchent plus à fonder un nouvel ordre social, que reste-t-il de leur position comme mouvement social ? La simple expansion numérique ne suffit pas à faire des groupes communautaires un mouvement social : il faut une cohérence, une orientation commune. Un regroupement peut se résumer à une mise en commun d'expérience et de soutien mutuel sans nécessairement s'accompagner d'une vision de changement. Ce n'est pas l'homogénéité ou l'indifférenciation qui pose problème : c'est l'absence d'objectif de changement social et de conscience sociale (Herdhuin, 2012, A8). C'est une des raisons expliquant pourquoi,

au cours des ans, le communautaire n'a pu se constituer en mouvement social.

Peut-on demeurer un mouvement social tout en étant subventionné par l'État? Pour certains militants, c'est impossible. «Est-ce qu'un mouvement social créé par l'État peut être un mouvement social? Pour moi, non! Comment l'État peut-il devenir le créateur d'un mouvement social qui s'y oppose? Si ça se produit, c'est sûrement par inadvertance, une sorte de conséquence non anticipée de l'action étatique, voire un effet pervers. Par contre, de tels revirements ne sont pas impensables non plus» (Un organisateur communautaire). Dans l'absolu, le communautaire est alors placé devant ce dilemme : préserver son autonomie sans recevoir de subventions, ou se développer en recevant les subventions de l'État, en vendant son âme au diable. Face à cette contradiction théorique, la marge peut paraître mince. En réalité, il demeure loisible de prendre position sur les questions sociales et politiques (Fournier, 2009a). Ici, les groupes communautaires ont pu baisser les bras trop vite. Toutefois, ils ne sont pas seuls dans cette situation. Les groupes écologistes, par exemple, sont aussi appuyés financièrement par l'État : eux aussi sont déchirés entre les subventions accordées à leur mission ou à des projets spécifiques; eux aussi sont tiraillés entre la concertation et l'autonomie (Rose, 2012, J3). Néanmoins, ceci ne les empêche pas de revendiquer et de se constituer en mouvement social qui, à l'occasion, mord la main qui les nourrit.

Dans ce paysage, que reste-t-il du communautaire? À lui seul, ce mot représente probablement le principal et parfois le seul commun dénominateur des groupes. Ses adeptes ne s'embarrassent pas d'une définition trop précise, préférant le flou fédérateur à la précision qui divise. Le terme de mouvement communautaire a été employé comme synonyme de regroupement ou de secteur mais la sociologie donne une extension plus précise du concept de mouvement. Cela dit, les groupes communautaires ont quand même changé leur environnement : ils ont été à l'origine de plusieurs actions collectives d'envergure. Nous pouvons penser à leur participation à la Marche des Femmes, à la Marche du Pain et des Roses, à la revendication de la loi anti-pauvreté. Néanmoins, ce que nous appelons couramment le mouvement communautaire désigne des regroupements dont la pratique ne correspond pas à celle d'un mouvement social entendu au sens strict. Dans notre cas, nous continuons d'employer l'expression mouvement communautaire, appellation qui semble avoir été avalisée par

l'usage, bien que réfutable au plan théorique. Nous avons aussi utilisé les termes communautaire, milieu communautaire et secteur communautaire comme synonymes.

PROFESSION, PROFESSIONNALISATION ET DÉPROFESSIONNALISATION

La professionnalisation est souvent perçue négativement. Pour l'homme de la rue, une profession est synonyme de tour d'ivoire et de privilèges. De fait, le statut de professionnel est une exclusivité dont peu d'occupations peuvent se prévaloir. Au tournant du deuxième millénaire, l'État québécois accorde ce statut au compte-gouttes et se laisse tirer l'oreille avant de répondre positivement aux demandes de professionnalisation qui lui sont présentées. Quelques disciplines viennent à peine d'accéder au statut de profession, comme la criminologie et la sexologie, même si elles s'enseignent pourtant à l'Université depuis plusieurs décennies. Malgré les critiques qui sont régulièrement adressées au système professionnel, le processus de professionnalisation continue d'exercer un attrait puissant dans la société québécoise. Preuve en est que même les organisateurs communautaires en CLSC, pourtant critiques de l'ordre établi, revendiquent aussi ce statut (Comeau et coll., 2008).

Freidson (2001) situe le professionnalisme entre deux pôles. D'un côté, on retrouve la compétence générale, la formation de base que possède tout citoyen. Cependant, la vie contemporaine pose des problèmes complexes et son fonctionnement nécessite plus que des connaissances générales: il faut aussi des connaissances techniques. Or, la profession dépasse la technique: elle combine les compétences du technicien à la largeur de vue du généraliste en une synthèse unique. «Cet alliage de l'éducation libérale à la formation technique fait que les professionnels sont plus que de simples techniciens. Ils sont qualifiés pour remplir des fonctions de gestionnaire où ils peuvent formuler des politiques aussi bien que d'organiser et contrôler leur propre travail et le travail de leurs collègues indépendamment de la pression des gestionnaires et des consommateurs» [traduction libre] (Freidson, 2001, p. 121).

Le concept de profession a cours dans le monde anglo-saxon pour décrire le passage d'une activité régulière et rémunérée à une autre qui requiert une formation poussée, la plupart du temps offerte à l'université: